

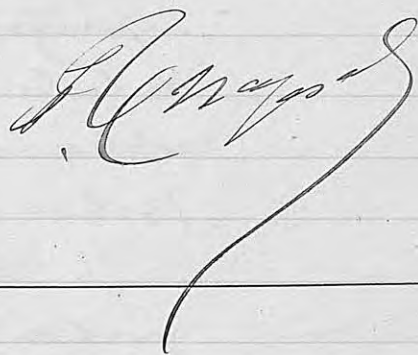
En conclusion, M. Lancien fera un rapport favorable sur l'article 1<sup>er</sup> et la Commission des finances donnera son avis sur la question des crédits de l'article 2.

Puis M. Mourie, chargé de rapporter une proposition de résolution concernant la création d'un Ordre du Mérite civil, donne diverses explications à la Commission. Il devra faire un rapport favorable au principe et demandant au Gouvernement de préparer un projet.

Quant au projet de loi concernant les ouvriers et employés des différentes industries (n° 758 de 1932), la Commission décide d'approuver la désignation de son rapporteur.

Un projet de loi (1655) concernant le personnel de l'aéronautique militaire vient d'être déposé à la Chambre des députés, lorsqu'il le sera au Sénat, M. Bergeon se chargera de le rapporter.

Le Président,



Séance du 13 juin 1933.

La séance est ouverte à 14<sup>h</sup>30 sous la présidence de M. Chapal. Sont présents : M.M. Auguste Mourie, Desjardins et Bergeon.

M. Mounie, rapporteur du projet de loi n° 336 de 1933 concernant le cinquantiennaire de l'École de physique et chimie de Paris, lit son rapport qui est approuvé par la Commission; il conclut favorablement; le contingent adopté permettra de récompenser, au titre de l'École, une élite de techniciens...

M. le Président expose à la Commission le but du projet déposé à la Chambre des députés sous le n° 1949, prorogant et complétant la loi du 13 juillet 1923 sur les récompenses nationales. Il fait ressortir les économies qui doivent en résulter. M. de François-Saint-Maur est désigné comme rapporteur.

Une proposition de loi, destinée à accorder la croix du Mérite maritime à des marins de plus de 60 ans, a été déposée au Sénat, venant de la Chambre des députés, sous le n° 326. - M. Bergeon se chargera de donner son avis sur cette proposition.

D'autre part M. Desjardins donnera son avis sur la proposition de loi n° 327 créant une médaille d'honneur agricole. Il laissera le Sénat juge d'adopter ou non cette proposition, en en désapprouvant le principe.

Le Président :

